

De l'emploi au Sénégal du tannate de quinine en poudre pour la prophylaxie du paludisme chez les enfants

Par A. THIROUX.

Au cours de l'année 1909, à la suite du rapport présenté par une commission du paludisme dans les colonies françaises, composée de MM. BERTRAND, BILLET, GRALL, YVON, KERMORGANT et LAVERAN, notre président voulut bien nous faire envoyer à titre d'essai, par M. VAUDIN, président de l'Association des pharmaciens de France, un certain nombre de flacons de tannate de quinine, destiné à être administré aux enfants indigènes et à faire de la prophylaxie du paludisme au Sénégal.

Nous avons déjà signalé, en 1906, l'important foyer de malaria que constitue le faubourg de Sor, voisin de Saint-Louis, où l'index endémique s'élève jusqu'à 80 % et nous avons obtenu en 1908, l'ouverture d'un dispensaire, voisin de notre village de ségrégation de la maladie du sommeil, où nous passions tous les jours la visite des malades du faubourg de Sor. Une collection de fiches, sur lesquelles étaient inscrits tous les paludéens, dont 99 % étaient des enfants, y existait depuis juin 1908, nous étions donc dans d'excellentes conditions pour expérimenter l'action du tannate de quinine. Comme à tous ceux qui l'ont employé, il nous a donné de très bons résultats.

En effet, si les enfants indigènes, à partir de 7 à 8 ans, prennent facilement du chlorhydrate neutre de quinine en solution, au-dessous de cet âge, lorsqu'on le leur fait prendre de force, ils le vomissent quelques minutes après, on se trouve donc presque désarmé en ce qui concerne les tout jeunes enfants. Le tannate de quinine, s'il conserve encore un petit goût astringent, qui fait que les enfants font quelquefois des difficultés pour l'absorber a tout

au moins l'avantage de n'être pas rejeté. Nous l'avons administré à 358 enfants, à la dose de 0,60 à 0,80 cg. et il nous a donné d'aussi bons résultats que le chlorhydrate de quinine au point de vue de la disparition des hématozoaires, des accès fébriles et des autres symptômes du paludisme. Malheureusement, la plupart des indigènes, qui se présentent à la consultation, cessent d'y venir aussitôt que leur état s'améliore, ce qui empêche les vérifications d'être aussi nombreuses qu'elles pourraient être, et ne permet pas, dans un très grand nombre de cas de leur faire suivre un traitement suffisant pour empêcher les rechutes de se produire.

Dans les cas que nous avons pu vérifier, *Hæmamaeba malarie* a disparu de la circulation en un temps variant de 24 h. à 3 jours après l'ingestion de 0,60 à 0,80 cg. de tannate de quinine. Dans plusieurs cas de dysenterie paludéenne, nous avons vu aussi les selles s'améliorer rapidement sous son influence.

Il est bon de savoir qu'au Sénégal, la plupart des enfants paludéens sont amenés à la visite, se plaignant de coliques sèches, sans jamais que la fièvre soit incriminée. Les coliques sèches du Sénégal ont été autrefois le sujet de discussions interminables de la part des médecins de la marine, elles figuraient même sur la liste des maladies endémiques dans les rapports médicaux du service de santé. On les a attribuées, tour à tour, au climat, à la qualité des eaux, au saturnisme et au paludisme. Comme les enfants indigènes, qui en sont presque tous atteints, sont en même temps porteurs d'hématozoaires, il est vraisemblable qu'elles constituent un de ces symptômes larvés, si communs dans le paludisme, en particulier chez les enfants. Toujours est-il, que les coliques sèches, le *bir* des petits, comme disent les Ouoloffs, disparaissent sous l'influence de la quinine, et que le tannate de quinine, en particulier, nous a donné dans ces cas d'excellents résultats.

Les indigènes du Sénégal se soumettent volontiers au traitement quinique, ils se rendent compte de son efficacité, à ce point que l'on pourrait peut-être arriver à leur faire accepter les injections qui sont bien plus actives que le médicament pris par la voie stomacale. De récents travaux et, en particulier ceux de notre camarade et ami le docteur RIGOLLET, prouvent que la crainte du tétanos, consécutif aux injections de quinine, n'est pas fondée. Elle est la conséquence désastreuse de l'observation d'un certain nombre de cas, dans lesquels les règles de la plus élémentaire

antisepsie ont été négligées. En attendant que l'on arrive à faire accepter et à généraliser ce mode d'emploi, le tannate de quinine rendra de très grands services et depuis nos essais, le dispensaire de Sor a toujours été largement pourvu de ce médicament, dont l'adjudicataire du marché des produits pharmaceutiques, destinés à l'assistance médicale du Sénégal, a dû faire une ample provision.

Mais là se bornait notre action personnelle, et il était nécessaire que l'organisation de la lutte contre le paludisme et en particulier la vente de la quinine à prix réduit dans la colonie, fût réglementée par un décret et des arrêtés locaux, nous avons donc adressé à M. le Directeur du Service de Santé de l'Afrique occidentale française, un rapport sur ce sujet, inspiré de ce qui a été fait dans l'Inde anglaise, en Algérie, à Madagascar et en Indochine et il n'est pas douteux qu'un projet ne soit à l'étude, non seulement en ce qui concerne le Sénégal, mais aussi les autres colonies de l'Afrique occidentale.

En attendant cette réglementation, l'introduction du tannate de quinine dans la pratique du traitement du paludisme chez les enfants indigènes dans les consultations gratuites rendra de grands services, et cette innovation permettra certainement de réduire dans une proportion très notable l'importance du réservoir de virus que constituent ces enfants indigènes.

M. VALLIN. — Bien que le tannate de quinine n'ait qu'une faible amertume, il semble qu'il y aurait quelque avantage à en masquer la saveur en l'incorporant au chocolat, qui transforme un médicament en bonbon, très goûté par les enfants et par leurs parents. L'emploi de ces « chocolatinnes » est commun en Italie; il a contribué à faire adopter la quinine, à titre curatif et préventif chez les jeunes enfants, qui sont très souvent des foyers de propagation de l'infection parasitaire.

M. LAVERAN. — Les chocolatinnes au tannate de quinine constituent assurément un excellent médicament, mais, en ce qui concerne la prophylaxie du paludisme aux colonies, elles présentent deux graves inconvénients: elles coûtent cher et elles se conservent mal dans les pays chauds; les pastilles se ramollissent, se déforment, et le chocolat rancit ou se couvre de moisissures. C'est pour cela que la Commission de la Société chargée de rédiger une

Instruction sur l'emploi de la quinine dans la prophylaxie du paludisme, a préconisé l'emploi de la poudre de tannate de quinine, qui est peu coûteuse et qui se conserve facilement dans les pays chauds. L'expérience faite par notre Collègue, M. le D^r THIROUX, prouve que ce médicament peut rendre, en effet, de grands services dans le traitement et dans la prophylaxie du paludisme chez les enfants indigènes.